



# VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abau - 57535 - Tél 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75  
Courriel : accueil@mairie-marange-silvange.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUIN 2010

Le 3 juin 2010, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 26 mai 2010.

### Etaient présents :

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Robert BUFFON, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Monique ROSE, Alain LALLIER, Fabienne JOMINI, J.Claude AUBERTIN, Sylvie MISTRETTA, Bernard ROETTGER, Jérôme HECQUET, Zahia MAMERI, Eugène KOMARNICKI, J.Claude BALTHAZARD, M.José BRIOTET, Sarah VITALE, Daniel PIERRE, Audéna ORTOLANI, Yvette WITZ, Lucie LONDNER, Joël SEMIN

### Etaient absents - excusés :

Laure BAUDOIN pouvoir à Yves MULLER  
Rebecca NOEL pouvoir à Paul LINDEN  
Philippe GASPARELLA pouvoir à Daniel PIERRE

### Secrétaire de séance :

Madame Catherine KREMER, Directrice Générale des Services  
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

### Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2010

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

## 1.A - ENQUETE PUBLIQUE : SUPPRESSION ET DEPLACEMENT DE CHEMINS RURAUX

### **Rapport**

Le projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique nécessite la suppression et le déplacement de chemins ruraux situés dans l'emprise du futur terrain.

Par arrêté en date du 20 avril 2010, le Maire de Marange-Silvange a prescrit une enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 10 mai au 25 mai 2010.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce dossier.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU l'arrêté du Maire en date du 20 avril 2010,  
DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de suppression et de déplacement de chemins ruraux, situés dans l'emprise du futur terrain de football en gazon synthétique.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

## 2.A - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

### **Rapport**

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Contrôle Budgétaire, présente au Conseil Municipal, le compte de gestion pour l'exercice 2009, communiqué par le receveur de la commune.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**DECLARE** que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

## 2.B - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

### **Rapport**

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Contrôle Budgétaire, présente au Conseil Municipal, une demande de subvention du Conseil de Fabrique de Marange-Silvange-Bronvaux, pour la restauration du Chemin de Croix en l'Eglise Saint-Clément.

Cette restauration a été réalisée bénévolement par Madame D'AGOSTINI, mais le Conseil de Fabrique a pris en charge l'ensemble des fournitures, pour un montant de 831,00 €. Il sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 400,00 €.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la demande de subvention du Conseil de Fabrique en date du 7 mai 2010,  
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 12 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.  
**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 400,00 € au Conseil de Fabrique pour la restauration du Chemin de Croix.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

## 2.C - DEMANDE DE SUBVENTION : CREATION D'UN PARCOURS V.T.T.

### **Rapport**

Monsieur Paul LINDEN, Adjoint au Maire chargé de l'Education, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de parcours V.T.T. qui a été préparé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 7 000,00 € TTC.  
Elle est susceptible de faire l'objet d'une subvention sur la réserve parlementaire de Monsieur Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle.

### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**DECIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximum, au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

### 2.D - PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN ECLAIRAGE BASSE CONSOMMATION ENERGETIQUE - INSCRIPTION DES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Rapport

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Contrôle Budgétaire, explique au Conseil Municipal qu'il est prévu de passer l'éclairage public de la commune en basse consommation énergétique.

Il y a lieu de prévoir que l'ensemble des dépenses se rapportant à cette opération soient imputées en section d'investissement au compte 2315.

#### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget de la commune pour 2010  
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**DECIDE** que toutes les dépenses se rapportant à la mise en basse consommation énergétique de l'éclairage public seront imputées en section d'investissement au compte 2315.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

### 3.A - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

#### Rapport

Monsieur Paul LINDEN, Adjoint au Maire, chargé de l'Education, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, informe le Conseil Municipal que chaque année, la Commune de Marange-Silvange verse une subvention de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

La Commission Education, Jeunesse et Citoyenneté, propose d'augmenter le montant des subventions de 3 % et une nouvelle répartition des subventions pour 2010 comme suit :

- F.C.P.E.	:	284,00 €
- P.E.E.P.	:	213,00 €
- A.A.P.E.L.	:	213,00 €.

## Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget 2010 de la commune,  
VU la proposition de la commission « Education, Jeunesse et Citoyenneté » en date du 20 mai 2010,  
VU l'avis du Bureau Municipal du 26 mai 2010.  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations de parents d'élèves pour l'année 2010.

- F.C.P.E.	:	284,00 €
- P.E.E.P.	:	213,00 €
- A.A.P.E.L.	:	213,00 €

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### 3.B - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

#### Rapport

Monsieur Paul LINDEN, Adjoint au Maire chargé de l'Education, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, présente au Conseil Municipal, le projet d'atelier théâtre proposé par l'Ecole Elémentaire La Rousse.

Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 €, pour financer l'intervention d'un professionnel du théâtre.

#### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le budget de l'exercice 2010 de la commune,  
VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse et Citoyenneté en date du 20 mai 2010,  
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.  
**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 400,00 € à l'Ecole Elémentaire La Rousse pour la réalisation d'un atelier théâtre.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### 4.A - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES

#### Rapport

Madame Monique ROSE, Adjointe au Maire chargée de la Vie Associative, rappelle au Conseil Municipal, qu'il a au cours de la séance du 29 avril 2010, attribué les subventions aux associations locales.

A la suite d'une erreur matérielle, six de ces associations n'ont pas bénéficié des montants de subventions proposés par la Commission Vie associative, Sports, Loisirs et Culture.

Il y a donc lieu de délibérer à nouveau afin de fixer la subvention exacte, à savoir :

- Club Marangeois d'Histoire Locale	:	489,00 € au lieu de 437,00€
- Chorale Le Virelai	:	661,00 € au lieu de 489,00€
- C.L.C.V.	:	641,00 € au lieu de 661,00€
- Souvenir Français	:	255,00 € au lieu de 641,00€
- Amicale des Donneurs de Sang	:	525,00 € au lieu de 255,00€
- Club Tout Autrement	:	437,00 € au lieu de 525,00€

#### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le budget de l'exercice 2010 de la commune,  
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2010,  
 VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
 VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**DECIDE** de modifier les subventions comme suit :

- Club Marangeois d'Histoire Locale	:	489,00 € au lieu de 437,00€
- Chorale Le Virelai	:	661,00 € au lieu de 489,00€
- C.L.C.V.	:	641,00 € au lieu de 661,00€
- Souvenir Français	:	255,00 € au lieu de 641,00€
- Amicale des Donneurs de Sang	:	525,00 € au lieu de 255,00€
- Club Tout Autrement	:	437,00 € au lieu de 525,00€

**PRECISE** que lorsque la différence entre les deux subventions est positive, les associations bénéficieront d'un mandat complémentaire. Pour les autres, la différence sera déduite du montant de subvention alloué en 2011 et suivants.

Votants	:	28
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	22
Pour	:	22
Contre	:	0

#### 4.B – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

##### Rapport

Monsieur Bernard ROETTGER, conseiller délégué chargé des sports, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives.

##### Motion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le budget de l'exercice 2010 de la commune,  
 VU la proposition de la commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Culture en date du 25 mai 2010,  
 VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
 VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales :

##### Associations sportives

U.S. Silvange	:	11 620,00 €
E.S. Marange	:	14 760,00 €
Judo Club	:	4 110,00 €

Tennis de Table	:	740,00 €
Club des Archers	:	690,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>31 920,00 €</b>

Jérôme HECQUET ne participe pas au vote.

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

#### **5.A - DEMANDE DE SUBVENTION : MISE EN CONFORMITE DES CLOCHES DE L'EGLISE**

##### **Rapport**

Monsieur François MEOCCI, Adjoint au Maire, chargé des Travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009, des travaux de remise aux normes des installations électriques et de chauffage, ont été réalisés à l'église de Marange. Il explique qu'il est aujourd'hui nécessaire de compléter ces travaux par la mise en conformité des cloches de l'église.

Les travaux consistent en :

- Le remplacement du disjoncteur tétrapolaire
- La fourniture d'une armoire étanche
- Le remplacement des canalisations électriques
- L'armoire de distribution et protections.

Le montant des dépenses s'élève à 3 591,00 € HT, soit 4 294,84 € T.T.C.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention du Conseil Général, au titre du patrimoine.

##### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010.  
 VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au taux maximum du Conseil Général, au titre du patrimoine.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

#### **6.A - PARC D'ACTIVITE DE JAILLY – ACQUISITION DE TERRAIN**

##### **Rapport**

Monsieur Yves MULLER, Adjoint au Maire chargé du Développement Economique et du Projet de Ville, informe le Conseil Municipal de l'intérêt d'acquérir les terrains cadastrés section C au lieu dit « Sur le Grand Abani »,

- parcelle n° a d'une contenance de 1a64 au prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>  
 3

soit 8 200 € HT.

- parcelles n°  $\frac{f}{2}$  et  $\frac{h}{375}$  d'une contenance de 10a47 au prix de 66 € HT le m<sup>2</sup>

soit 69 102 € HT.

Ces terrains appartiennent à la SCI GAYE et sont classés en zone 1AUxe du Plan Local d'Urbanisme.

Le prix d'achat total est fixé à 77 302 € HT.

Ce crédit sera inscrit au Budget de la commune pour 2010.

### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 28 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 25 mai 2010,  
VU l'avis des Domaines en date du 5 mars 2010.

**DECIDE** d'acquérir les terrains cadastrés section C parcelles n°  $\frac{a}{3}$  d'une superficie de 1a64,  
et  $\frac{f}{2}$  et  $\frac{h}{375}$  d'une superficie de 10a47 ; au lieu dit « Sur le Grand Abani », appartenant à la  
SCI GAYE au prix de 77 302,00 €.

**DECIDE** que tous les frais concernant cette acquisition sont à la charge de la commune.

**DEMANDE** l'exonération des taxes afférentes aux droits de mutation selon les dispositions de l'article 1042 du code général des impôts.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants	: 28
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Pour	: 28
Contre	: 0

### **6.B - PARC D'ACTIVITE DE JAILLY – CESSION DE TERRAIN**

#### **Rapport**

Monsieur Yves MULLER, Adjoint au Maire chargé du Développement Economique et du Projet de Ville, explique au Conseil Municipal que la SCI DPV sise 29, rue de La Rousse à Marange-Silvange, souhaite implanter son activité sur le parc d'activité de Jailly II.

Il désire acquérir la parcelle n° 6 d'une superficie de 9a79ca, ainsi qu'un terrain cadastré section C parcelle n°  $\frac{a}{3}$  d'une superficie de 1a64.

Le prix de vente a été fixé à 85 725,00€ soit 75,00 € HT le m<sup>2</sup>.

#### **Motion**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis des Domaines en date du 5 mars 2010,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mai 2010,  
VU l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 25 mai 2010.

**DECIDE** de céder à la SCI DPV sise 29, rue de La Rousse à Marange-Silvange, ou toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer, la parcelle n° 6 située dans le parc d'activité de Jaily II, d'une superficie de 9a79ca, ainsi que la parcelle cadastrée section C n° a d'une superficie de 1a64.

3

Le prix de vente est fixé à 85 725,00€ soit 75,00 € HT le m².

**DECIDE** que tous les frais concernant cette cession, sont à la charge de l'acquéreur.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants	: 28
Abstentions	: 1
Suffrages exprimés	: 27
Pour	: 27
Contre	: 0

Extrait certifié conforme.  
Marange-Silvange, le 7 juin 2010  
LE MAIRE :

